



SYNERGIE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA  
RECONCILIATION DES PEUPLES DES GRANDS-LACS  
D'AFRIQUE  
'SPR'



**PROJET FEMME AU FONE NUM 113694**

**RESEAU DE PLAIDOYER & LOBBY**

**RAPPORT DU MONITORING DE L'ETAT DE LIEU DES  
MARIAGES CIVILS A KAMANYOLA, WALUNGU CENTRE  
ET LA COMMUNE DE KADUTU**



**AOUT 2017**

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	2
RESUME SOMMAIRE DES RESULTATS.....	3
CHAPITRE I. INTRODUCTION GENERAL.....	4
1. Contexte et justification du monitoring des mariages civils.....	4
2. Objectifs de l'enquête :.....	5
3. Méthodologies et approches utilisées.....	5
Echantillonnage.....	6
Choix des axes.....	6
Limitations méthodologiques et gestion des biais .....	6
Risque potentiel des biais dans l'enquête .....	7
CHAPITRE II. RESULTATS DES ENQUETES.....	8
A. CELEBRANTS.....	8
1. Informations sur les axes de la recherche et identités des célébrants.....	8
2. Informations sur la célébration des mariages civils.....	10
3. Contenu de la célébration du mariage civil : .....	10
4. Inscription/Préparation des couples.....	11
5. Vérification des procédures de la célébration .....	12
6. Autres informations .....	13
B. AVIS COMMUNAUTAIRES DU MARIAGE CIVIL.....	14
1. INFORMATIONS SUR LE TYPE DE MARIAGE .....	16
2. INFORMATIONS SUR L'APPREHENSION .....	17
3. Pistes proposées par nos enquêtés pour faciliter aux couples l'accès au mariage civil dans les axes, nous pouvons retenir :.....	19
III. RECOMMANDATIONS .....	20
<b>LISTE DES TABLEAUX.</b>	
Tableau 1: identité des célébrants.....	9
Tableau 2: identité des personnes enquêtés à Walungu. ....	14
Tableau 3: identité des personnes enquêtés à KADUTU. ....	15
Tableau 4: identité des personnes enquêtés à KAMANYOLA.....	16

## RESUME SOMMAIRE DES RESULTATS.

L'analyse des données de cette étude démontre que la majorité des officiers de l'état civil sont âgés de plus de 50 ans et la plus part sont des hommes car sur les 4, il n'y a qu'une seule femme. Leur niveau d'étude pour la plupart est de 6 ans secondaire, autrement dit diplômé d'étude secondaire et le plus élevé est gradué d'école supérieure. Leur ancienneté est de 21 à 41 ans hormis le bourgmestre qui a une ancienneté de 7ans.

Les bureaux de l'état civil existants ne respectent pas les dispositions du code la famille qui veut que leur localisation soit au chef-lieu du territoire et non à la chefferie qui n'est pas chef-lieu du territoire. Souvent ces officiers de l'état civil ne détiennent aucun acte de nomination par l'autorité compétente. Il se peut que cette nomination soit à la base des conflits entre le territoire et la chefferie qui ne maîtrise pas la limite légale de sa compétence en la matière.

Quant au nombre des mariages célébrés par an le taux est faible dans les territoires moins d'un mariage par mois à Kamanyola, 1,4 à Walungu alors qu'en ville dans la commune de Kadutu, la moyenne est de 10 mariages par mois.

Concernant la procédure, les officiers de l'état civil utilisent encore l'ancien code de la famille ou pas même. Ils n'expliquent pas suffisamment l'option du régime matrimonial aux couples. Les couples ne sont pas préparés avant le mariage. Pas de procédure fixe pour les célébrations.

Les frais exigés en territoire s'élèvent à 20\$ tandis qu'en ville c'est 33\$. Aucun document officiel ne fixe ce taux. En ville ces frais sont accompagnés par d'autres matériels qu'exige la commune. Et le montant de frais varie selon que c'est le bourgmestre qui va célébrer le mariage et la préposée à l'état civil.

Quant aux entretiens eu avec les communautés relèvent que les types de mariage les plus fréquents sont les mariages coutumiers. Les mariages civils sont réduits en territoire et plus élevés en ville.

A Walungu et à Kamanyola, 90% reconnaissent l'importance du mariage civil malheureusement leur appréhension se limite à une considération sociale et communautaire et non à une sécurité juridique du couple et la garantie de leurs droits fondamentaux en particulier ceux de la femme.

Entre autres difficultés d'accéder à la célébration du mariage, c'est d'abord la pauvreté (manque de moyen), la coutume (les mariages précoces, la polygamie), et l'ignorance (les gens ignorent la procédure.) la polygamie et le concubinage sont aussi et surtout les grands fléaux qui font que les femmes sont victimes de manque de célébration et d'enregistrement des mariages.

## CHAPITRE I. INTRODUCTION GENERAL

### 1. Contexte et justification du monitoring des mariages civils

Dans le cadre des activités de lobby organisées par le projet Femme au Fone, lors de la première phase, il s'était tenue en date du 31/08/2015, en groupement de Miti, territoire de Kabare, une rencontre d'échanges avec les jeunes du territoire de Kabare sur les actions à mener contre les violences domestiques au sein de la famille et dans la communauté en général, à travers l'enregistrement des mariages à l'état civil une garantie de la sécurité juridique des femmes au foyer .

Cette activité avait connu la participation de 35 personnes dont 15 jeunes filles et 12 jeunes garçons (venus des différents coins du territoire de Kabare) et de deux officiels célébrants des mariages civils en territoire de Kabare, notamment le proposé à l'Etat-Civil et la représentante de l'Administrateur du Territoire Assistant qui ont été invités à cette séance de travail pour présenter les différents textes et procédures pour la célébration des mariages civils en territoire de Kabare.

De ces échanges, il était ressorti que bon nombre des violences que subit la femme dans le foyer, sont causées par l'inégalité entre la femme et l'homme dans le mariage. Et que parmi les grandes causes de cette inégalité, ce trouve en premier lieu les coutumes. Mais elle reste aussi nourrie et renforcée par les textes de loi lus et sermons prononcés (parfois centrés sur les sentiments du célébrant) lors de la célébration des mariages civils, et/ou avec l'absence de ce mariage.

En effet, dans sa deuxième phase, le projet FAF se veut capitaliser les résultats de la phase I pour une meilleure orientation de ces activités de plaidoyer et lobbying auprès des concernés afin de contribuer à l'amélioration d'environnement où les voix des femmes sont entendues, plus respectées et prises en compte dans le processus de prise des décisions et les politiques, tel que repris dans l'objectif III de ce processus : « soutenir la pleine intégration des perspectives féminines dans la prise des décisions » ; des actions de plaidoyer seront menées pour améliorer la sécurité des femmes dans les foyers.

Il sied de rappeler que dans plusieurs coins de la province, la célébration du mariage civil est confrontée à beaucoup de difficultés : d'une part les frais institués ne tiennent pas compte de l'avoir des populations locales. Et à ceux-là, s'ajoute d'autres frais connexes pour certains coins. D'autre part, c'est la population, méconnaissant l'importance du mariage civil dans leurs foyers, reste aveuglée par des prescrits coutumiers. Sans minimiser l'incompréhension entre les chefferies et le territoire quant à la célébration du mariage civil. Ceci plonge les couples aspirant au mariage dans l'embarras sur l'institution qui célèbre le mariage civil.

Toutefois, de la part des célébrants, certains utilisent jusqu'à présent l'ancien code de la famille sans tenir compte de celui révisé. D'autres encore célèbrent sans tenir compte d'un quelconque texte.

C'est dans ce contexte que FAF, à travers la SPR, a organisé du 07/08/2017 au 12/08/2017, une mission de monitoring de l'état de lieu des mariages civils à walungu-centre, Kamanyola et dans la commune de Kadutu.

## 2. Objectifs de l'enquête :

### 1.1. Objectif global :

Faire un état de lieu de mariage civil afin d'en définir des actions de plaidoyer auprès des décideurs

### 1.2. Objectifs spécifiques :

- Faire le monitoring de la situation de départ dans les axes concernés ;
- Avoir connaissance des textes prononcés lors des célébrations de mariage civil ;
- Echanger avec les célébrants des mariages civils pour avoir une compréhension sur l'explication des messages et textes officiels prononcés lors des célébrations ;
- Echanger avec une portion de la communauté quant à l'appréhension du mariage civil et de la place qu'il occupe dans la sécurité de la femme au sein du foyer ;
- Pour un meilleur suivi de célébrations en signalant les changements remarqués après cette activité

## 3. Résultats atteints :

- Les différents échanges avec célébrants et une portion des communautés ont été faits ;
- Grace à ces échanges, la connaissance de la situation de départ a été effective et facilite l'orientation des messages et thèmes qui seront développés dans les différentes émissions, spots de sensibilisation, affiches... en termes des actions de plaidoyer ;
- Les pistes de solutions ont été proposées par les enquêtés afin d'améliorer l'impact des actions pour une meilleure célébration des mariages dans les axes choisies, conformément au nouveau code de la famille.

## 4. Méthodologies et approches utilisées.

Les entrevues avec les principaux informateurs sont une méthode anthropologique standardisée qui est très largement employée dans les investigations qui requièrent plus de précision sur un sujet spécifique. Le terme d'informateur-clé s'applique à toute personne susceptible de vous fournir des informations détaillées sur la base de son expertise ou de ses connaissances sur un sujet donné. C'est le cas pour cette étude où les questions de célébration de mariage ne sont l'apanage de tout le monde.

Le choix de vos informateurs clés pour cette étude a été guidé par les expériences des autres. Cette approche a guidé la division de l'enquête en deux parties. D'abord les préposés de l'état civil qui célèbrent les mariages et ensuite les membres de la communauté choisis dans les différentes corporations selon leur expérience. Pour utiliser cette méthodologie, l'investigateur se contentera donc de lancer un sujet de conversation quelconque, ensuite laisser son

interlocuteur le diriger. Le sujet de discussion est évidemment lancé sur base d'un questionnaire préétabli. Si le répondant connaît parfaitement bien le sujet abordé, il pourra devenir un informateur clé

### Echantillonnage

Les moyens financiers disponibles et la précision ont été pris en compte dans la détermination de la taille de l'échantillon.

En raison de la méthode choisie pour l'étude 100% des célébrants dans les axes choisis ont été interviewés et 100% des cibles choisis dans la communauté selon leurs corporations ont été interviewés.

Les éléments de précision ci-après ont été pris en compte :

- La marge de l'erreur est de 0,05.
- Le niveau de confiance ou la précision souhaitée est de 95%.
- Le taux prévisionnel de non réponse (5%)

L'accessibilité et la sécurité des enquêteurs ont guidé le choix des axes objet de l'étude.

### Choix des axes.

Le choix des axes a été raisonné en ce que dans la ville de Bukavu, nous avons choisi la commune de Kadutu du fait de son histoire d'ancienneté dans la célébration des mariages entre congolais avant l'indépendance. Que l'actuelle configuration pourrait se dupliquer sur les autres communes urbaines.

Le territoire de Walungu et la cité de Kamanyola ont été choisis pour excentrer les résultats. La contrainte financière n'a pas permis de mener l'enquête dans les autres territoires.

### Limitations méthodologiques et gestion des biais

Les entrevues avec les informateurs clé présentent l'avantage de faciliter la collecte des informations qualitatives de base qui visent les services sociaux de base offerts par les organes étatiques. En effet, une information sur les indicateurs clés de l'intervention ainsi que des indicateurs d'impact est indispensable pour savoir le point de départ et pour établir quel impact l'intervention aura eu après un certain nombre d'années.

Il est nécessaire pour ce monitoring de le répéter après une périodicité de la collecte des données et leur analyse ainsi que la reprise annuel de l'analyse dans les territoires ciblés. Ceci demande une intervention d'autres organisations et un autre appui.

## Risque potentiel des biais dans l'enquête

Ce type d'enquête a aussi le risque potentiel de certains biais systématiques tels que :

1. **Le biais « d'enquêteur »**. Les opinions propres des enquêteurs peuvent biaiser les résultats. On a essayé de minimiser ce biais pendant les différentes formations à travers des jeux de rôles ainsi que des vérifications des questionnaires chaque jour.
2. **Le biais de « refus »** n' a pas été observé dans les axes enquêtés. Par contre, l'accueil des enquêteurs dans les différents milieux a été bon et démontre la volonté des officiers de l'état civil de collaborer.
3. **Le biais de « traduction »**. L'interprétation des questions peut être différente en MASHI où en SWAHILI par rapport au texte original qui était en français. Pour cela les enquêteurs ont utilisé les interprètes en cas de besoin et à défaut ils administraient le questionnaire en SWAHILI langue que tous maîtrisaient.
4. **Le biais de « non réponse»**. Ce biais joue presque toujours un rôle dans les enquêtes. Approximativement, dans 30% des personnes choisis, les enquêtes ne pourraient pas avoir lieu. La raison est que les enquêtes ont généralement lieu entre 09:00 et 17:00 quand certains sont au travail (au champ ou dans d'autres occupations).La solution était de trouver les personnes à enquêter dans leurs lieux de travail comme tous étaient ciblés d'avance.
5. **Le biais « de répondant »**. Les répondants peuvent avoir un intérêt de donner des réponses « fausses » pour l'une ou l'autre raison. Pour pallier à ce risque, les enquêteurs ont eu à expliquer les objectifs de cette enquête et s'en présenter comme des étudiants qui font une recherche non intéressée pour éviter toute confusion.
6. **Le biais « de confidentialité »**. Un autre risque d'erreur pourrait survenir des questions sensibles qui pourraient faire naître une crainte chez l'enquêté. La méthodologie d'une enquête ciblée pourrait avoir comme désavantage le manque de confidentialité. Pour cela nous avons formé les enquêteurs de manière à ce que certaines questions soient posées à huis clos.

De plus, pour réduire ces risques de biais nous avons :

- (a) consacré beaucoup de temps et d'efforts pour choisir des enquêteurs expérimentés.
- (b) prévu plusieurs jours de pré - test, ainsi que des supervisions intensives pendant les enquêtes;
- (c) vérifier rigoureusement les questionnaires le même jour où les enquêtes ont eu lieu et ;
- (d) saisir les données le lendemain par les encodeurs.

## CHAPITRE II. RESULTATS DES ENQUETES

### A. CELEBRANTS

#### 1. Informations sur les axes de la recherche et identités des célébrants

##### ➤ Informations sur les axes de recherche :

##### ❖ Axe WALUNGU CENTRE

WALUNGU centre est limité au Nord par le groupement IKOMA et IZEGE, au SUD, par le groupement de Burhale, à l'Est par le groupement de Nduba, à l'ouest par le groupement de Kaniola. Cet axe a 44 localités ou villages distants entre 2 km et 10 km du bureau de la célébration du mariage civil. Cet axe contient 2 bureaux : au chef-lieu de la chefferie de Ngweshe et dans le sous groupement d'Ibona.

##### ❖ Axe KAMANYOLA

Le centre de Kamanyola est situé à 45km à au Sud- Est de la ville de Bukavu sur la route nationale N°5. C'est l'un des groupements de la collectivité chefferie de Ngweshe/Walungu. Il est limité :

- Au nord par le Rwanda/ Bugarama et Karhongo Nyangezi,
- Au sud par la chefferie de Bafuliro),
- A l'est par la rivière Ruzizi qui le sépare du Burundi,
- A l'ouest : il est surplombé par la chaîne de Mituma.

Kamanyola est constitué de 15 villages : Kashenyi, Busama, Kambara, Rugenge, Kaboya, Irohero, Kayange, Rubumba, Nyarubale, Kafunda, Bugano, Migina, Mishimumu, Kalunga et Ihindiro). Les plus éloignés de ces villages sont ceux Ihindiro, Mishimumu, Bugano et Kalunga. La moyenne de la distance entre les bureaux de l'état civil et les villages desservis est de 0 à 5km.

##### ❖ Axe KADUTU

KADUTU est une commune de la ville de Bukavu qui compte sept quartiers dont : CIMPUNDA, KAJANGO, NYAMUGO, NKAUFU, MOSALA, KASALI, NYAMUGO. Ces différents quartiers sont distants d'environ 1 et 5km de la commune. Toutefois, à part le bureau central situé à la commune où l'on célèbre le mariage civil, 6 autres bureaux sont situés dans certains quartiers de la commune de KADUTU mais ces bureaux sont moins fréquentés. Il s'agit notamment de NKAUFU, CIMPUNDA, KAJANGO, NYAKALIBA, MOSALA et NYAMUGO.



➤ **Identité des célébrants**

Tableau 1: identité des célébrants

Identité	Axes	Walungu – Centre	Kamanyola	Kadutu
<b>Ages</b>		59 ans	61 ans	57ans et 64 ans
<b>Sexes</b>		M	M	M et F
<b>Fonctions</b>		Préposé à l'état civil	Préposé à l'état civil	Bourgmestre et préposée à l'état civil
<b>Niveaux d'études</b>		3 <sup>ème</sup> année littéraire	D 6	Gradué et D6
<b>Etat Civil</b>		Marié	Marié	Marié et veuve
<b>Taille de ménages</b>		7 enfants	14 enfants	4 enfants et 9 enfants
<b>Adresse</b>		quartier de Kazimu	Busama Kamanyola	Commune d'Ibanda (bourgmestre) et commune de Kadutu (préposée)
<b>Ancienneté</b>		Depuis 1996 = 21ans	Depuis 30 ans	(Bourgmestre) 7ans et depuis 41 ans (préposée)
<b>Niveau hiérarchique</b>		Chef de chefferie, Receveur, Chef de localité	Chef de Chefferie, Recenseur, Greffier, 3juges, 2 agents de l'ordre	Bourgmestre, Bourgmestre adjoint, Chef de bureau, Préposée à l'état civil.
<b>Autres célébrants</b>		Chef d'Ibona	Un au bureau de poste d'état	Bourgmestre adjoint, Préposée à l'état civil, Chef de bureau par délégation en cas de nécessité.
<b>Nbr du bureau/axe</b>		2 : Walungu Centre et Ibona	1 : Groupement	1 : commune de Kadutu
<b>Rayons couverts/axe</b>		44 localités/Villages	15 villages	7 quartiers
<b>Distances cfr bureau</b>		2 km à 10 km	0 à 5 km	0 à plus ou moins 3 km.

1

<sup>1</sup> Comme vous pouvez le constater la plupart des célébrants sont âgées et ont un niveau bas d'études. Ceci est dû au recrutement qui ne tient d'aucune condition. Personne n'a exhibé l'acte qui le désigne conformément aux articles 76 et 77 du code de la famille.

## 2. Informations sur la célébration des mariages civils

### a. WALUNGU CENTRE

A Walungu – centre, à partir du mois de juin jusqu'en septembre, ils ont célébré 10 à 15 mariages par mois; et d'octobre en mai 4 à 5 mariages par mois. Signalons que les candidats au mariage civil sont souvent les jeunes garçons entre 25 à 30 ans et les jeunes filles entre 18 et 27 ans. A part les jeunes nous avons 2 autres catégories : celle des veufs et ceux qui veulent régulariser. Ceux qui viennent pour la régularisation ont entre 30 à 35 ans pour les hommes et 26 à 30 ans pour les femmes on célèbre 1 mariage après 3 mois voire même 6 mois. La dernière catégorie c'est celle des veufs (veuves) on observe 2 à 3 mariages par an.

### b. KAMANYOLA

A Kamanyola le mariage civil est célébré par l'officier de l'état civil, mandaté par le chef de chefferie. Les mariages se célèbrent au mois de Juin et Juillet pendant la saison sèche.

Souvent ce sont les nouveaux couples dont l'âge varie entre 18 à 35 ans et l'estimation est d'environ 10 mariages par an. Quant au mariage de régulation, ils sont fréquents lors des cérémonies religieuses, les baptêmes. On en enregistre entre 1 à 3 mariages dont l'âge des conjoints varie entre 30 et 70 ans.

### c. KADUTU

Trois personnes sont habilitées à célébrer le mariage civil à Kadutu. Il s'agit du bourgmestre, du bourgmestre adjoint et de la préposée à l'état civil. En cas de nécessité et par délégation, le chef de bureau peut aussi le faire. Pendant la saison sèche, ils célèbrent en moyenne 100 mariages, tandis que dans la saison pluvieuse, la moyenne est de 30 mariages.

En effet, les célébrations pour des nouveaux couples sont de plus ou moins 90 couples, et dont la tranche d'âge varie entre 25 et 35 ans. Mais les régularisations des mariages sont de plus ou moins 5 à 10 couples, et leur âge varie entre 60 ans et plus.

## 3. Contenu de la célébration du mariage civil :

### ❖ WALUNGU CENTRE

La procédure de la célébration du mariage civile à Walungu centre consiste à :

- L'Enregistrement du nouveau couple;
  - Lecture du texte de la déclaration du mariage ;
  - Lecture et insistance à certains articles du nouveau code de la famille notamment la loi modifiant et complétant la loi N°87-010 du 1<sup>er</sup> Aout 1987 portant code de la famille ;
- \*Art. 337 : les fiançailles sont des promesses du mariage ;

\*Art. 361 : Le futur époux et sa famille doivent convenir avec les parents de la future épouse d'une remise des biens ou d'argent qui constituent la dote au bénéfice des parents de la fiancée ;

\*Art. 442 : Le mariage crée le ménage **tout en expliquant au couple que l'homme est le chef du ménage**

\*Art. 454 : l'épouse est obligée d'habiter avec son époux, de le suivre partout où il réside

- Prodiguer d'autres conseils
- Signature de la déclaration par les jeunes époux, suivis de leurs parrains et les parents viennent en dernier lieu ;
- Remise de l'acte de mariage;
- Discours des parents.

#### ❖ KAMANYOLA

Comme procédure suivie lors de la célébration du mariage civil à Kamanyola, on fait la lecture des certains articles du code de la famille. Quant à savoir lesquels, notre enquêté n'en a pas précisé. Toutefois, il rassure qu'ils utilisent l'ancien et le nouveau code de la famille.

#### ❖ KADUTU

Pour la célébration du mariage civil à Kadutu, il faut qu'il y'ait l'inscription suivi de l'affichage du mariage. C'est alors qu'intervient la célébration proprement dite.

### 4. Inscription/Préparation des couples

#### ❖ WALUNGU CENTRE

Dans cet axe, ils n'organisent pas des séances préparatoires. Les interviewés affirment : « **nous laissons cette charge aux gens de l'église** ». Toutefois, ils font des bancs des mariages avant la célébration et cela pendant 1 mois.

Quant à la question de savoir celui qui peut contracter le mariage civil, il répondit que c'est tout congolais majeur non marié. Mais concernant les mécanismes qu'ils utilisent pour vérifier si les couples remplissent les critères pour contracter un mariage civil, ils exigent :

- Carte d'identité;
- Livret d'impôt;
- Vérification de la fiche de recensement ;
- Consultent les témoins.

Il n'a jamais assisté à des cas de contestation du mariage civil avant sa célébration.

## ❖ KAMANYOLA

A Kamanyola, les séances préparatoires des couples ne sont organisées que si les concernés acceptent de venir auprès de l'officier de l'état civil avant la célébration ou enregistrement de mariage. Quand c'est organisé, on y parle de la façon dont les mariés peuvent se comporter pendant la vie d'ensemble.

Mais les bancs de mariage ne sont jamais organisés à Kamanyola ; il faut encore la sensibilisation, ajoute-t-il. Quant à la durée de la célébration du mariage, le célébrant affirme qu'elle dure au moins 2heures.

Si la personne à l'âge révolu, fille et garçon, femme et homme et qui n'ont pas été forcé, qui contracte le mariage à Kamanyola. Ils les soumettent à l'interrogatoire pour vérifier leur consentement, l'âge, le versement de la dot et s'ils viennent acter leur mariage à l'état civil.

Le célébrant n'a jamais assisté à des cas de contestation du mariage civil avant sa célébration parce qu'il y a consentement à l'avance.

## ❖ KADUTU

Dans le cadre de la préparation des couples, il n'y a pas de séance préparatoire qui y sont organisée, affirme la préposée à l'état civil. Toutefois, les bancs de mariages sont bel et bien effectués, mais ils sont assimilés à la publication ou l'affichage. Ils durent 15 jours. Ces officiers affirment que ne peut contracter un mariage civil que celui n'est pas engagé dans un précédent mariage, sauf pour le cas de veuvage. Dans cette dernière hypothèse, le veuf ou la veuve doit présenter l'extrait de décès de son partenaire et le certificat de cause de déclaration de décès délivré par un hôpital compétent.

Ils concluent en affirmant avoir assisté à beaucoup de cas de contestation du mariage civil lors de l'affichage ou même le jour de la célébration : c'est généralement les cas de ceux qui ont précédemment cohabités. Cela étant, Le message clé donné aux hommes lors de la célébration du mariage civil est celui relatif à l'unicité et l'indissolubilité du mariage sauf en cas de divorce ou de décès et celui relatif à la infidélité. Ce même message est aussi adressé aux femmes lors de la célébration.

## 5. Vérification des procédures de la célébration

### ❖ WALUNGU CENTRE

Pour la célébration du mariage civil, ils utilisent la Déclaration du mariage. Ils insistent sur l'article 1<sup>er</sup> du décret du 4/04/1950 dans son ancien code. En effet, la célébration qui dure habituellement 45 minutes, ils ne délivrent que l'acte de mariage après la célébration.

### ❖ KAMANYOLA

Le célébrant affirme que lors de la célébration des mariages, ils lisent ou expliquent aux couples ce qu'est le mariage. Ils ciblent dans le code de la famille (ancien et nouveau) les

articles qui parlent des trois régimes de mariage. A la fin de la célébration, ils délivrent aux couples le certificat de mariage

## . KADUTU

Les célébrants affirment utiliser le nouveau code depuis la révision de certaines dispositions de l'ancien code ; mais ils recourent aussi à l'ancien code de la famille. Selon eux, ils insistent sur 7 articles lors de la célébration du mariage. Il s'agit entre autre des articles 330, 349 et d'autres relatifs au mariage (qu'ils n'ont pas pu donner car ne les ayant pas par cœur). En effet, la célébration dure 45 minutes au minimum et 60 minutes au maximum par mariage. C'est à la fin de cette célébration qu'ils délivrent l'acte de mariage, l'extrait de déclaration de mariage et le livret de mariage.

## 6. Autres informations

### ❖ WALUNGU CENTRE

Les frais exigés pour la célébration du mariage civil à WALUNGU s'élève à 20 \$ ; et rien d'autre frais ne sont exigés. Mais quand le couple est incapable de payer les frais exigés, ils célèbrent leur mariage mais ne délivre pas au couple l'acte de mariage.

Quant aux freins que connaissent les habitants de cet axe pour enregistrer leurs mariages à l'état civil, il y a la pauvreté (les frais exigés sont supérieurs à l'avoir des familles ou couples qui veulent contracter mariage). Toutefois, les propositions sont de :

- Respecter d'abord la procédure de passer à l'Etat civil ;
- Payer les frais exigés par l'Etat en vue de contracter un mariage officiel.

### ❖ KAMANYOLA

Pour qu'un mariage civil soit célébré à Kamanyola, les jeunes couples doivent payer 20 USD. A cette somme s'ajoutent les frais des fiches de l'état civil des 2 époux et celles de leurs parents qui coutent 4 USD. A côté de ces frais, il n'y a pas d'autres exigences.

« Mais, lors que le couple est incapable de payer ces frais, nous le sensibilisons pour qu'il fournisse des efforts pour les payer parce qu'il n'y a pas moyen de pardonner pour ne pas porter atteinte au budget de l'état. » a dit le préposé de l'état civil.

Concernant les grands freins dans cet axe pour l'enregistrement des mariages à l'état civil, le célébrant s'est gardé de répondre à cette question. Toutefois, il propose d'intensifier les séances de sensibilisation communautaires sur l'importance du mariage civil.

### ❖ KADUTU

Les frais à payer pour la célébration du mariage civil sont les suivants :

- Les frais d'inscription : 30.000 FC
- Les frais pour l'obtention de l'extrait de mariage : 10.000 FC
- Les frais pour l'obtention de l'acte de mariage : 10.000 FC

A côté de ceux-là figurent les photos passeports pour le couple et les pièces d'identité pour le couple, les parents et témoins.

Mais, lorsqu'un couple est incapable de payer ces frais, le mariage civil ne peut être célébré. Sauf pour quelques cas d'extrême pauvreté pour lesquels une dérogation est donnée pour réduction des frais à 50% ; dans ce cas, l'officier de l'état civil ne livre que l'extrait de mariage.

## B. AVIS COMMUNAUTAIRES DU MARIAGE CIVIL

### 1. IDENTITES DES PERSONNES ENQUETES

#### WALUNGU CENTRE

Tableau 2: identité des personnes enquêtés à Walungu.

FONCTION	NOMBRE		Niveau d'études	Taille ménage	ADRESSE	AGE	TYPE DE MARIAGE	
	Nbr	Sexe						
		f	M					
<b>Enseignants</b>	5	4	1	D6 - L2	7 – 12per	NSHESHA	36 - 48	Coutumier, civil, religieux
<b>Vendeurs.ses</b>	3	3	0	D4	12 – 16	Mudusa, kibirira	42 - 51	Coutumier, religieux, civil
<b>Chauffeur</b>	1	0	1	PP3	10	Makwale	37	Coutumier, civil, religieux
<b>Cultivateurs.trices</b>	3	1	2	PP3-G3	7 – 12	Nshesha	40 - 45	1 a seulement le mariage coutumier
<b>Personnels soignants</b>	3	1	2	A1-G3	9 – 16	Nshesha dont 1 de chahi	40 - 45	Coutumier, civil, religieux
<b>Ménagère</b>	1 F	1	0	-	7	Nshesha	24	-
<b>DDH</b>	3	1	2	D6-G3	8	Nshesha	47 - 54	1 n'a que le mariage Coutumier
<b>Leaders locaux</b>	1	0	1	D6	10	Nshesha	57	Coutumier, civil, religieux
<b>Célébrant</b>	1	0	1	3ème HL	11	Kazimu	59	Coutumier, civil, religieux

## 1. KADUTU

Tableau 3: identité de personnes enquêtées à KADUTU.

Fonctions	Nombres			Niveau d'études	Taille du ménage	Adresse	Age	Type de mariage
	Nbr	Sexe						
		F	M					
<b>Enseignants</b>	5	3	2	PP4-D6	4 – 11	Nkafu, Buholo VI, Nyamugo/ Mahen <sup>2</sup> ge, Camp mweze, Bulolo II/ Carrière.	28 - 67	Coutumier, civil, religieux
<b>Vendeurs.ses</b>	4	2	2	Primaire-D6N	7-11	Cimpunda, Buholo II, Mosala, Nyamugo	43 - 58	2 ont les 3 formes et 2 aucun
<b>Ménagère</b>	2	2	0	CO-PP5	5 – 6	Camp Zaire, Kasali	26 - 31	Aucun
<b>DDH</b>	1	0	1	L2	3	Kasali	32	Coutumier, civil et religieux
<b>Fonctionnaires</b>	5	4	1	PP4-L2	2 - 9	Kasali, Nkafu, Buholo II, Bugabo	25 - 68	Coutumier, Civil et Religieux
<b>Maçon</b>	1	0	1	Primaire	5	Cimpunda	25	Aucun
<b>Etudiante</b>	1	1	0	G3	3	Nkafu	22	3 formes
<b>Sans fonction</b>	1	0	1	Aucun	11	Kambao	39	Aucun
<b>Célébrants</b>	2	1	1	D6N-G3	4 – 6	Kasali, Ibanda	57 - 66	Coutumier, civil, religieux

<sup>2</sup> Deux effets ont fondé l'équipe de recherche à enquêter les personnes ressources où informateurs clés selon leur profession. Il s'agit notamment du fait que le travail crée la différence qui met en évidence la concurrence objective dans laquelle se trouvent vie professionnelle et vie familiale, notamment pour les femmes. Aussi le travail crée la différence des niveaux de vie des citoyens dans les cités cibles de l'enquête.

## 2. KAMANYOLA

Tableau 4: identité de personnes enquêtées à KAMANYOLA.

	NOMBRE		NIVEAU D'ETUDE	TAILLE MENAGE	ADRESSE	AGE	TYPE DE MARIAGE	
	NBR	SEX						
		F						M
<b>Enseignants</b>	1	1	0	D6	6	Rubumba	28	Aucun mariage
<b>Vendeurs.ses</b>	1	1	0	D6	3	Rubumba	26	Coutumier, civil, religieux
<b>Célébrants</b>	1	0	1	D6	14	Busama	61	Civil
<b>Cultivateur.trices</b>	11	9	2	0 – PP4	2 – 12	Kambara, Rubumba, Hirohero, Kashenyi	31 - 65	Coutumier, civil, religieux^^
<b>Animateur de développement</b>	7	4	3	PP3 – L2	1 – 11	Rubumba , Kambara	25 - 53	Célibataire, Coutumier, Religieux, Civil
<b>Ouvrière__</b>	1	1	0	PP4	9	Rubumba	30	Coutumier

### 1. INFORMATIONS SUR LE TYPE DE MARIAGE

#### WALUNGU

20 sur 21 soit (95%) de nos enquêtés sont mariés. Toutefois la non mariée est veuve et n' avait contracté que le mariage coutumier. 2 d'entre eux n'ont que le mariage coutumier et 1 femme n'a aucun mariage. Toutefois, elle cohabite avec un homme ; et 18 ont à la fois le mariage religieux et civil.

#### KAMANYOLA

Tous nos 21 enquêtés, 17 (soit 81%) dont 11 femmes et 6 hommes ont affirmés être mariés et 5 autres dont 4 femmes et 1 homme ne le sont pas. Du nombre de mariés, 12 affirment avoir fait seulement le mariage coutumier ; 11 ont le coutumier et religieux et 7 autres ont à la fois le mariage coutumier, religieux et civil. Tandis que du nombre de 4 autres qui ont dit non, 3 sont divorcés et 1 est veuve.



**Observation** : celles-là qui se déclarent être divorcées n'avaient même pas de mariage civil ; elles ne cohabitaient qu'avec les hommes sans un quelconque mariage.

### KADUTU

100% de nos enquêtes sont tous mariés. Toutefois, 14 d'entre eux affirment avoir à la fois le mariage coutumier, civile et religieux ; 3 autres ne détiennent que le mariage coutumier. Tandis que 5 autres, tout en cohabitant avec des femmes n'ont aucune forme de mariage.

## 2. INFORMATIONS SUR L'APPREHENSION

### WALUNGU

18 de nos enquêtés sont d'accord que le mariage civil est important. Tandis que 3 s'y opposent. Ceux qui soutiennent qu'il est important donnent comme **avantages** :

- Renforce l'amour entre les partenaires ;
- Confère le droit de l'héritage sur la progéniture ;
- Uni les deux familles ;
- Procure le respect au niveau de la société ;
- Obtention d'un document valable pour avoir un boulot ;
- Sécurise le ménage ;
- Donne la légitimité ;
- En cas de désaccord, ou de divorce, il permet au partenaire d'être dédommager par son conjoint pour ceux qui avaient optés pour le régime universel des biens ;
- Réduit les risques de tomber dans la polygamie ;
- Représentation légale du mari en cas de décès par la femme.

Ceux qui s'y opposent soutiennent que le mariage civil entête les femmes, les rend orgueilleuses jusqu'à exiger le partage des biens en cas de divorce.

### KAMANYOLA

18 de nos enquêtés dont 15 femmes et 3 hommes, affirment que le mariage civil est important. Ils avancent comme **avantages** :

- Il favorise la compréhension entre la famille de la jeune fille et celle du garçon ;
- Facilite le respect entre les deux conjoints (8) ;
- Sécurise socialement et économiquement le ménage (6) ;
- Favorise le respect de la loi ;
- Ajoute l'estime au niveau communautaire (8) ;
- Renforce la dignité au niveau de la communauté (4) ;
- Renforce la reconnaissance des droits et obligations vis-à-vis du conjoint, et la valeur des un.es envers les autres (2) ;

- Garanti l'appropriation du conjoint ou conjointe (que cet homme m'appartient qu'il est à moi)(6) ;
- Rassure le droit à l'héritage des bien en cas de décès de l'un des conjoint.es (7) ;
- C'est aussi un bon exemple pour les enfants (8) ;
- Confère aux enfants le droits d'héritage (3) ;
- En cas de divorce, il donne à la femme/au conjoint survivant le droit de réclamer des indemnités (4) ;
- Favorise la participation de la femme à la prise de décision dans son ménage ;
- C'est un des moyens pour accéder à certains postes du travail ;
- La connaissance par l'Etat entant que tel ;
- Limite l'homme à décider seul sans l'aval de son épouse ;

Les 2 hommes qui s'y ont opposés soutiennent qu'il y a plus **de désavantages** dans le mariage civil que des avantages. Il s'agit entre autre :

- C'est une source d'incompréhension dans le ménage parce qu'il entête la femme ;
- C'est le mariage des intellectuels et riches ;
- Ouvre à beaucoup de difficultés jusqu'à la dislocation du foyer ;
- Il institue l'égalité du pouvoir entre les conjoints, voire jusqu'à diminuer le pouvoir de l'homme ;
- Favorise la polygamie...

### 3. Les grandes difficultés pour accéder au mariage civil

#### WALUNGU

Nos enquêtés estiment que parmi les **grandes difficultés** pour accéder au mariage civil dans cet axe on peut citer :

- Manque des moyens financiers pour payer la dot suite à la pauvreté de la population. Mais, malgré cette pauvreté, la chefferie, par sa loi **N° 72/02/H2 exige 20\$ par couple,**
- Manque des frais d'inscription du mariage civil,
- Ignorance des avantages du mariage civil,
- Résistance de la coutume,
- L'esprit d'irresponsabilité,
- Manque de volonté
- Incompréhension entre chefferie et état civil.

## KAMANYOLA

Parmi les grands freins à l'accès au mariage civil dans cet axe, il y a :

- Manque de moyens financiers
- Manque des frais d'inscription pour le mariage civil ;
- Les frais institué par l'Etat sont exorbitants et incompatibles avec l'avoir des populations ;
- La pauvreté de la population ;
- Familles nombreuses ;
- persistance de la coutume ;
- Ignorance de la population (10) ;
- Polygamie ;
- négligence des femmes 2 ;
- mariage (de fois par rapt) précoce 2 ;
- insuffisance d'instruction pour les filles 2 ;
- Crainte de la part des hommes de réduction de leur pouvoir 3

## KADUTU

Les grands freins à l'enregistrement des mariages civils à KADUTU sont :

- La contestation de certains mariages pour des cas de personnes qui vivaient en concubinage,
- Le manque de moyens financiers,
- L'ignorance de certaines personnes et,
- Le mauvais entourage.

### 3. Pistes proposées par nos enquêtés pour faciliter au couple l'accès au mariage civil dans cet axe, nous pouvons retenir :

#### WALUNGU

- Forte sensibilisation de la population au sujet du mariage civil,
- Revoir à la baisse le coût d'enregistrement du mariage civil ainsi que l'octroi des jugements supplétifs.
- D'autres proposent même la suppression des frais du mariage civil,
- Ne pas rendre la dot un achat parce que le coût exagéré de la dot est aussi un obstacle à l'accès au mariage civil,
- Bien préciser à la population le vrai lieu de la célébration du mariage civil (à la chefferie ou au bureau du territoire)

#### **KAMANYOLA**

- Réduction des naissances : 1,
- Sensibilisation communautaire et surtout des jeunes sur les avantages du mariage civil: 14 ;
- Réduction des frais : 7 ;
- Former et sensibiliser la population sur les régimes matrimoniaux, leurs avantages et les inconvénients : 3 ;
- Définition des contraintes par les dirigeants : celui qui n'a pas de mariage civil n'inscrit pas ses enfants à l'état civil : 5 ;
- Dénoncer les hommes et/ou familles qui vivent dans l'irrégularité de mariage civil : 1 ;

#### **KADUTU**

A titre de **propositions**, ces autorités ont suggéré ce qui suit :

- Qu'il y ait beaucoup de séances de sensibilisation relatives à l'importance du mariage civil,
- Instruire surtout les femmes quant à la question du mariage civil,
- Que l'on instruisse les femmes sur les droits qu'octroie le mariage civil du vivant de leur conjoint et au décès de ce dernier,
- Former et informer la population de KADUTU quant à la question du mariage civil.

### III. RECOMMANDATIONS

#### A L'ETAT CONGOLAIS.

1. Recrutement des célébrants ayant un niveau d'étude requis.
2. Equilibrer le genre dans le recrutement.
3. Une pression de l'état sur les irresponsables qui vivent en concubinage
4. Réduire les frais de la célébration et faire une traçabilité de ces fonds.
5. Obliger les officiers de l'état civil d'utiliser le nouveau code de la famille,
6. Uniformiser les frais relatifs à l'enregistrement du mariage civil selon qu'il s'agit de la ville ou de territoire,
7. Révision de l'âge des célébrants

#### AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ;

8. Sensibilisation sur le mariage civil et la réduction des frais.
9. Former les officiers de l'état civil sur les procédures et le nouveau code de la famille.
10. Vulgarisation du nouveau code de la famille.

#### AU PROJET FEMME AU FONE.

11. Présenter les résultats dans les territoires concernés.
12. Partager les données avec d'autres partenaires.

#### AUX EGLISES

13. Que les églises exigent la preuve de célébration du mariage civil avant la célébration du mariage religieux,

#### AUX CELEBRANTS

14. Qu'ils respectent la période de la publication des bans de mariage ;